

FORMATION AAMTI

LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE - MODULE 1

MODULE DU CYCLE DE FORMATION AAMTI DÉDIÉ À LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

MODULE 4

LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE - MODULE 1

INTRODUCTION À LA FISCALITÉ

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Les sources du système fiscal français : le législateur, l'administration fiscale
- La notion d'impôt : les différentes catégories d'imposition, le régime fiscal
- Les grands impôts en France : techniques et procédures fiscales
- Principes fondamentaux du droit fiscal
- Les techniques juridiques de l'imposition : l'assiette, la liquidation, le recouvrement, l'imposition directe, l'imposition indirecte, l'imposition locale
- Les techniques de base de l'imposition en droit immobilier
- Exercices pratiques : les calculs d'imposition
- Découverte de la fiscalité immobilière au travers du logiciel Bâtir Fiscalité (outil à disposition des adhérents de l'AAMTI)

MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : **358,00 € TTC**

(299,00 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : **445,00 € TTC**

(371,00 € HT - dont 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

FORMATION AAMTI

LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE - MODULE 2

MODULE DU CYCLE DE FORMATION AAMTI DÉDIÉ À LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

MODULE 5

LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE - MODULE 2

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Introduction : évolutions de la fiscalité et dernières réformes
 - La période 2005-2009
 - La période 2010-2012
 - Actualités 2013-2016
- Première partie : construction de l'immeuble
 - Les taxes d'urbanisme
 - La TVA Immobilière
 - Les profits de construction
- Deuxième partie : L'acquisition de l'immeuble
 - La problématique du choix de la structure
 - Les questions liées à résidence fiscale étrangère de l'acquéreur
- Troisième partie : Gestion de l'immeuble
 - Imposition des bénéficiaires ou des revenus locatifs
 - Imposition de l'immeuble en tant qu'élément de patrimoine
- Quatrième partie : vente et transmission à titre gratuit de l'immeuble
 - Les plus-values immobilières
 - Les droits d'enregistrement
 - Taxes sur les terrains devenus constructibles

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : **358,00 € TTC**

(299,00 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : **445,00 € TTC**

(371,00 € HT - dont 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

**Association des Avocats Mandataires
en Transactions Immobilière - AAMTI**

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel : (00) 33 146 225 220

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

09h00 - 18h00

aamti@aamti.fr | www.avocat-immo.fr

Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :

Vous êtes :

- Un avocat d'un barreau français :

connectez-vous sur www.avocat-immo.fr et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)

- Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS

- Un professionnel non-avocat

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS